



Le Règlement EPI (UE) 2016/425

Un changement majeur, un impact mineur pour les utilisateurs !



Pourquoi un nouveau Règlement ?

Ce Règlement relatif aux EPI remplace la Directive européenne 89/686/CEE de 1989. Les raisons :

- Améliorer la santé et la sécurité au travail.
- Tenir compte des évolutions du marché depuis 30 ans.
- Harmoniser les réglementations européennes et renforcer la surveillance du marché.
- Clarifier les obligations des différents opérateurs économiques (fabricants, importateurs, distributeurs).

Quels sont les principaux changements ?



- Renforcement de la traçabilité des produits.
- Accès simplifié à la déclaration UE de conformité.
- Validité de 5 ans des Attestations d'Examen UE de Type (=certificats) pour les EPI de Catégorie II et III.
- Certains EPI passent de la Catégorie II à la Catégorie III : EPI protégeant des bruits nocifs, des coupures par scie à chaîne, des jets haute pression...

Comment peut-on savoir si l'EPI est conforme ?



- De nouvelles informations sur le marquage :
 - ▶ N° de lot ou de série
 - ▶ Nom et adresse postale du fabricant
- Une déclaration UE de conformité faisant référence au Règlement, soit livrée avec le produit soit disponible sur un lien internet.

Quand est-il applicable ?

Les étapes de 2018 à 2023

21/04/2018

21/04/2019

21/04/2023

Application du Règlement
1 an de transition

EPI mis sur le marché conformes au Règlement - Certificats selon la Directive toujours valides

Certificats conformes au Règlement

EPI conformes à la Directive ou au Règlement peuvent être vendus par les distributeurs, grossistes, revendeurs jusqu'à la fin de vie du produit

EPI conformes à la Directive ou au Règlement peuvent être portés par les utilisateurs jusqu'à la fin de vie du produit

Quels sont les changements pour l'utilisateur ?



- Aucun changement technique, aucun changement de performances sur les EPI utilisés.
- Un changement sur les marquages avec l'apparition du Règlement (UE) 2016/425 à la place de la Directive.
- La possibilité d'accéder à la déclaration UE de conformité via le lien indiqué sur les notices ou packagings.
- Les EPI livrés sous la Directive de la part d'un distributeur restent valides jusqu'à la fin de leur vie.

Comment est organisé France Sécurité ?



- **Pour nos marques exclusives :**
Notre Service Qualité a assuré la mise en conformité au Règlement de nos EPI et révisé les certifications sous la Directive.
- **Pour les marques de nos fabricants :**
Nous assurons un contrôle et un suivi de leur mise en conformité.

Une autre question sur ce nouveau Règlement ?
Votre interlocuteur habituel France Sécurité se tient à votre disposition !

